

Rubrique 4 : Données relatives aux lésions

Formulaire de déclaration		Commentaire
LÉSION		
36	<p>Comment la victime a-t-elle été blessée (lésion physique ou psychique) ? Précisez chaque fois par ordre d'importance tous les différents contacts qui ont provoqué la (les) blessure(s) (p.ex., <i>contact avec un courant électrique, avec une source de chaleur ou des substances dangereuses, noyade, ensevelissement, enveloppement par quelque chose (gaz, liquide, solide), écrasement contre un objet ou heurt par un objet, collision, contact avec un objet coupant ou pointu, coincement ou écrasement par un objet, problèmes d'appareil locomoteur, choc mental, blessure causée par un animal ou par une personne, etc.</i>) <u>ET</u> les objets impliqués, (p.ex., <i>outillage, machine, équipement, matériaux, objets, instruments, substances, etc.</i>)</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>Décrivez avec précision les différents contacts qui ont provoqué les blessures ainsi que les agents matériels qui leur sont associés.</p> <p>Si nous reprenons l'exemple de la glissade (déviation) de l'échelle (agent matériel associé à la déviation) sur laquelle travaillait la victime, le contact qui provoque la blessure pourrait être « l'écrasement » et l'agent matériel associé à ce contact « sur le sol »</p>
37	<p>Nature de la lésion ⁽³⁾ :</p> <p>Code ⁽³⁾ : <u> </u></p>	<p>La nature de la lésion figure sur le certificat médical.</p> <p>Pour la détermination du code, veuillez utiliser le tableau E de l'annexe IV de l'AR du 27/3/1998 relatif au service interne pour la prévention et la protection au travail. La liste de ces codes se trouve également dans les écrans d'aide sous le titre « annexes ».</p>
38	<p>Localisation de la lésion ⁽³⁾ :</p> <p>Code ⁽³⁾ : <u> </u></p>	<p>Le siège de la lésion figure sur le certificat médical.</p> <p>Pour la détermination du code, veuillez utiliser le tableau F de l'annexe IV de l'AR du 27/3/1998 relatif au service interne pour la prévention et la protection au travail. La liste de ces codes se trouve également dans les écrans d'aide sous le titre « annexes ».</p>